

Image not found or type unknown



Modification servitude dans co propriété

Par **xavier5985**, le **16/03/2013** à **11:56**

Bonjour,

Le bureau du conseil syndical de la copropriété où nous habitons souhaite modifier une servitude lors d'une AG extraordinaire.

Ma question est la suivante : l'adoption de cette modification lors de cette AG doit se faire à l'unanimité ou à la majorité des 2/3 ?

merci de vos réponses.

Xavier